

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 1er octobre 2020
Rapporteur :
Madame Laurence VIGNON**

N° 46

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/10/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2020
(accusé de réception du 06/10/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention au titre du Dispositif de Réussite Educative (DRE) à la Caisse des écoles
publiques de Quimper**

La caisse des écoles publiques est le support juridique et financier du Dispositif de Réussite Educative (DRE). La ville de Quimper a contractualisé avec l'Etat sa participation au DRE depuis novembre 2006. Dans ce cadre, il est proposé au conseil municipal d'attribuer à la caisse des écoles publiques de Quimper, pour l'année 2020, une subvention de 108 600 € au titre du DRE.

La caisse des écoles publiques est le support juridique et comptable du Dispositif de Réussite Educative (DRE). Depuis la mise en place du DRE et au 31 décembre 2019, 494 enfants et jeunes ont bénéficié, avec une démarche permanente de mobilisation des parents, d'un parcours individualisé élaboré et suivi par l'équipe de Réussite Educative. Une centaine d'enfants et une cinquantaine d'adultes ont participé par ailleurs en 2019 aux actions collectives initiées par le dispositif notamment aux ateliers de psychomotricité pour les enfants de maternelle et leurs parents. Une formation partenariale sur la thématique de l'accompagnement post scolaire et sur les comportements d'enfants d'âge maternel a également été proposé à 36 agents périscolaires.

Suite au bilan de l'année 2019, la collectivité a sollicité, auprès des services de l'Etat, une prolongation de ce dispositif pour l'année 2020 afin de poursuivre cette forme d'intervention pour l'accompagnement des enfants et des jeunes ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.

Le dispositif est co financé par l'Etat et la ville de Quimper. La participation de l'Etat au titre de l'année 2019 s'est élevé à 102 613 €. La convention précisant le montant de la participation Etat au titre de l'année 2020 attribue la même somme soit 102 613 €. Il est proposé d'attribuer à la caisse des Écoles publiques de Quimper, support juridique et financier

du DRE, une subvention au titre de l'année 2020 de 108 600 € (imputation budgétaire : 657361.720.20).

Concernant le personnel communal impliqué dans le DRE, il a été convenu lors du montage du dispositif en 2006 que ce personnel serait géré par la ville et non par la caisse des écoles publiques. Il convient donc de préciser les modalités financières de gestion de ce personnel par convention entre la ville de Quimper et la caisse des écoles publiques de Quimper.

La participation financière de la ville au budget du DRE pour l'année 2020 sera versée, comme les années précédentes, en intégralité à la caisse des écoles publiques (dépenses de personnel et financement des actions). La caisse des écoles publiques reversera à la ville en fin d'exercice budgétaire, sur présentation de factures, les sommes correspondant aux dépenses de personnel et charges afférentes.

Afin de permettre la mise en œuvre du DRE pour l'année 2020, après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'attribuer une subvention au titre de l'année 2020 d'un montant de 108 600 € à la caisse des écoles.
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer la convention concernant les frais de personnel et charges afférentes au DRE.